

CHAPITRE I

Jean Ier le Posthume

L'enfant-roi devenu trou juridique

Il y a des règnes qui durent trop peu pour laisser une politique. Celui de Jean Ier dura cinq jours. Cinq jours seulement, entre le premier souffle et la tombe. À peine le temps de nommer un roi, déjà celui de préparer sa disparition. Pourtant, ce nourrisson mort avant d'avoir pu voir le monde a pesé sur l'histoire de France bien plus lourdement que sa courte vie ne le laisse croire.

Jean Ier, surnommé plus tard le Posthume, naît le 15 novembre 1316. Son père, Louis X, est mort quelques mois plus tôt, laissant derrière lui un royaume suspendu à un ventre. La reine Clémence de Hongrie est enceinte. Tout dépend de l'enfant à venir. S'il s'agit d'un garçon, il sera roi. S'il s'agit d'une fille, la question devient plus dangereuse. Car la France capétienne n'a pas encore verrouillé aussi nettement qu'elle le fera ensuite l'exclusion des femmes de la couronne. Le droit n'est pas encore ce bloc de marbre que les siècles suivants prétendront voir. Il est en train de se durcir. Et, comme toujours, ceux qui ont intérêt à le durcir se tiennent déjà près du moule.

Avant la naissance de Jean, le royaume n'est pas vide, mais il est incertain. Louis X laisse une fille, Jeanne, née de son premier mariage avec Marguerite de Bourgogne. Jeanne pourrait représenter une continuité directe. Elle est l'enfant du roi défunt. Mais son existence dérange. Sa mère a été compromise dans le scandale de la tour de Nesle, cette affaire d'adultère princier qui a souillé la cour capétienne et offert aux ambitieux un argument commode. On peut mettre en doute la légitimité de Jeanne. On peut aussi, plus largement, remettre en cause la possibilité même qu'une femme hérite du trône. Les deux soupçons s'alimentent. Le biologique sert le politique. Le politique se cache derrière le biologique. Petit mécanisme propre, déjà bien huilé.

Philippe de Poitiers, frère de Louis X, assure la régence pendant l'attente. Il n'est pas encore roi. Il gouverne au nom d'un enfant possible. C'est une position délicate, mais aussi une position excellente pour celui qui sait attendre. Tout le royaume est retenu par une naissance. Dans cette suspension, la monarchie révèle ce qu'elle refuse d'avouer : le pouvoir héréditaire n'est solide que lorsque personne ne conteste la transmission. Dès qu'un ventre, une fille, un doute ou une mort viennent troubler la ligne, la fiction se fend.

Jean naît garçon. En théorie, l'incertitude s'achève. Le royaume a son roi.

Il est roi dès sa naissance. Non pas héritier en attente, non pas prince promis à la couronne, mais roi. Cette situation presque absurde donne à son existence une force juridique immense. Il ne règne pas par ses actes, mais par son corps. Son seul fait d'être né vivant suffit à occuper le sommet du royaume. Pendant cinq jours, la France a un souverain qui ne parle pas, ne signe pas, ne décide pas, ne commande pas. La souveraineté tient dans un nourrisson. La monarchie, ce grand théâtre de l'autorité sacrée, se réduit soudain à une respiration fragile.

Puis l'enfant meurt, le 20 novembre 1316.

Officiellement, il meurt de faiblesse. À cet âge, dans ce siècle, rien n'est invraisemblable. Les nourrissons meurent vite, même lorsqu'ils portent une couronne. Il serait tentant de transformer cette mort en crime parfait, avec poison, complot, main invisible et sourire d'oncle pressé. La tentation est bonne pour les romans. Elle est médiocre pour l'histoire. Aucune preuve solide ne permet d'affirmer que Jean Ier fut assassiné. Les rumeurs existent, elles ont circulé, elles ont même nourri plus tard des récits d'imposture. Mais une rumeur n'est pas un cadavre qui parle. C'est souvent un royaume qui digère mal son silence.

Le vrai scandale n'est donc pas forcément dans la mort. Il est dans ce qu'elle permet.

À peine Jean disparu, Philippe de Poitiers avance. Il n'est plus seulement régent. Il devient le candidat le plus puissant à la couronne. La possibilité Jeanne doit être neutralisée. Il faut empêcher que la fille de Louis X puisse devenir reine de France, ou même transmettre efficacement ses droits. Pour cela, le pouvoir ne se contente pas d'invoquer les circonstances. Il cherche à produire un principe. Ce qui aurait pu rester une solution politique devient peu à peu une règle : les femmes ne succèdent pas au royaume de France.

La manœuvre est d'une efficacité froide. Jeanne est écartée par un double verrou. D'abord, le soupçon sur sa naissance, qui fragilise son droit personnel. Ensuite, l'argument plus général contre la succession féminine, qui dépasse son cas et prépare un ordre durable. Ce second verrou est le plus important. Il transforme une exclusion précise en architecture juridique. On ne dit plus seulement : cette fille-là ne régnera pas. On prépare l'idée que les filles ne règnent pas. Et lorsque Philippe V est sacré en 1317, l'affaire n'est plus seulement familiale. Elle devient politique, dynastique, presque doctrinale.

C'est ici que Jean Ier devient un trou juridique.

Son existence a été nécessaire pour éviter une transmission directe à Jeanne. Sa mort a été nécessaire pour ouvrir la voie à Philippe. Mais sa mémoire, elle, devient gênante. Trop insister sur Jean, c'est rappeler que le royaume a attendu un enfant avant de décider. C'est rappeler que le droit n'était pas encore parfaitement fixé. C'est rappeler que Jeanne n'était pas une impossibilité évidente, mais une possibilité que l'on a dû neutraliser. Jean est donc conservé, bien sûr, car on ne peut pas nier un roi de France. Mais il est conservé comme une curiosité. Un règne minuscule. Une bizarrerie. Un enfant-roi mort trop tôt. Rien de plus.

C'est une manière très habile d'effacer : ne pas supprimer, réduire.

Jean Ier figure dans les listes royales. On peut trouver son nom, ses dates, son surnom. Il n'est pas absent au sens strict. Mais son rôle politique est aplati. Il devient une anecdote de chronologie, un record macabre, l'unique roi de France né roi et mort presque aussitôt. On retient la brièveté, pas la fonction. Le détail biologique, pas la rupture dynastique. Le nourrisson, pas le basculement du droit. Comme si sa mort avait seulement été triste, alors qu'elle fut surtout utile.

L'utilité du mort est rarement écrite sur sa tombe.

La succession de 1316-1317 ouvre un précédent qui dépassera largement Jean. Quelques années plus tard, la mort de Philippe V sans fils vivant, puis celle de Charles IV, renforceront encore l'exclusion des femmes et de leur descendance dans la succession française. La fameuse loi salique, souvent présentée comme une tradition ancienne et claire, sera mobilisée et théorisée progressivement pour donner à cette pratique une profondeur historique commode. C'est l'une des grandes spécialités du pouvoir : fabriquer une règle dans l'urgence, puis lui inventer des ancêtres.

Jean Ier se trouve exactement au seuil de cette fabrication. Trop bref pour avoir gouverné, mais assez réel pour avoir empêché un autre enchaînement. Sans lui, la question de Jeanne aurait pris une autre forme. Avec lui, la monarchie peut dire qu'il y a bien eu un héritier mâle, que cet héritier est mort, puis que la couronne doit passer à un homme adulte capable de gouverner. Le petit roi sert de passage. Il est le pont fragile entre une succession incertaine et un ordre masculin renforcé.

Mais un pont, une fois traversé, n'a pas vocation à être contemplé.

La mémoire de Jean est donc traitée avec une sobriété presque suspecte. Pas de grand récit national. Pas de figure tragique centrale. Pas de mémoire populaire durable à la hauteur du basculement qu'il autorise. Il ne devient pas un enfant martyr de la monarchie. Il ne devient pas non plus un symbole du droit bafoué. Il reste dans une zone grise, celle des noms que l'on reconnaît sans les penser. Une présence technique. Une ligne dans la dynastie. Une couronne posée sur un berceau, puis retirée avant qu'elle puisse signifier trop clairement.

Les récits d'imposture qui surgiront ensuite montrent pourtant que ce vide n'a jamais été totalement stable. Au XIV^e siècle, un homme connu sous le nom de Giannino Baglioni prétendra être Jean Ier, sauvé de la mort et substitué dans son enfance. L'histoire est invraisemblable, mais révélatrice. Les imposteurs poussent souvent là où la mémoire a laissé une faille. Leur mensonge n'est pas intéressant parce qu'il serait vrai. Il est intéressant parce qu'il indique un manque. Si l'on peut prétendre être Jean Ier, c'est que ce roi mort trop vite a laissé derrière lui une place étrange : assez légitime pour faire rêver, assez effacée pour être réinventée.

Un roi pleinement raconté ne laisse pas ce genre d'ouverture. Un roi réduit au silence, si.

Jean Ier n'a pas été effacé comme Hatchepsout, par martelage. Il n'a pas été diabolisé comme Wu Zetian. Il n'a pas été humilié dans le récit comme Boabdil. Son effacement est plus froid, plus administratif, presque plus français dans son élégance funèbre : on l'a transformé en exception. L'exception ne menace pas l'ordre. Elle le confirme. Elle permet de dire : oui, ce cas a existé, mais il ne change rien. Il est trop court, trop fragile, trop enfantin, trop particulier. Regardez-le, puis passez.

Sauf qu'il change tout.

Il révèle que la loi successorale n'était pas une évidence tombée du ciel capétien. Il révèle que l'exclusion des femmes s'est construite dans une conjoncture précise, avec des intérêts précis, contre des possibilités précises. Il révèle que le pouvoir masculin a su utiliser une mort infantile pour stabiliser un principe qui allait peser sur des siècles de monarchie française. Il révèle surtout qu'un corps sans parole peut devenir politiquement explosif lorsqu'il se trouve au bon endroit dans la chaîne de transmission.

Jean Ier n'a jamais gouverné. Mais son absence a gouverné après lui.

La neutralisation de Jeanne est le véritable cœur du dossier. Elle n'est pas seulement une princesse écartée par malchance. Elle est la possibilité que le récit devait rendre impraticable. En la privant de la couronne, puis en durcissant l'idée qu'une femme ne peut transmettre ou exercer certains droits souverains, la monarchie française se donne une cohérence masculine qu'elle présentera ensuite comme naturelle. Le procédé est limpide : on prend une crise, on choisit une solution avantageuse, puis on transforme cette solution en tradition. Les siècles feront le reste. Ils appelleront cela du droit, parce que le mot « arrangement » fait mauvais genre sur un parchemin.

Jean, lui, reste dans le couloir.

Il n'est ni héros, ni traître, ni tyran, ni victime célébrée. Il est plus difficile à manipuler, parce qu'il n'a rien fait. Son pouvoir tient à cette absence d'action. On ne peut pas lui attribuer une politique. On ne peut pas lui reprocher une erreur. On ne peut pas le rendre responsable de sa chute. Il oblige donc à regarder non pas ce qu'il a fait, mais ce que les autres ont fait autour de lui. C'est précisément pour cela que le récit préfère le réduire à sa durée. Cinq jours. Un chiffre, et l'affaire semble close.

Mais l'histoire politique ne se mesure pas seulement en longueur de règne. Elle se mesure parfois en conséquences ouvertes par une disparition.

Le cas de Jean Ier montre comment l'effacement dynastique opère au plus haut niveau de discrétion. Il ne nie pas. Il ne crie pas. Il ne brûle pas les archives. Il range. Il classe. Il installe le roi mort dans une niche inoffensive, puis il construit autour de cette niche une architecture de pouvoir. Le nourrisson devient une parenthèse. La parenthèse devient un précédent. Le précédent devient une règle. La règle devient une tradition. Et la tradition, une fois assez vieille, se fait passer pour la nature.

Voilà pourquoi Jean Ier compte.

Non parce qu'il aurait été un grand roi empêché. Non parce qu'un destin éclatant aurait été brisé dans son berceau. Mais parce que son existence minuscule a permis une opération immense : faire disparaître une possibilité de succession, refermer la porte sur Jeanne, puis donner à l'exclusion des femmes l'apparence d'un ordre ancien.

Il fut roi cinq jours.

Son effacement, lui, travailla beaucoup plus longtemps.